



ENTRÉE EN VIGUEUR

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné que les règlements ci-après indiqués ont été adoptés par le conseil lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024 :

« Règlement 1345 décrétant l'imposition de toutes les taxes et compensations pour l'année 2024 »

« Règlement 1251-3 modifiant le Règlement 1251 relatif à la rémunération des membres du conseil »

Les règlements sont déposés au bureau du Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, province de Québec, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau, ainsi que sur le site Internet de la Ville, à l'adresse : www.ville.sainte-adele.qc.ca, sous l'onglet « Publications ».

FAIT À SAINTE-ADELE, le 17 janvier 2024

(s) Audrey Sénécal

Me Audrey Sénécal
Greffière et directrice des Services juridiques